Le Saint-Mitréen

11

Journal municipal
Novembre 2022

Inauguration de la Maison de la Jeunesse

Sommaire

2	**Édito**
3	**Taxe foncière : pourquoi ça grimpe ?**
4-5 & 6	**Poussez la porte de la Maison de la Jeunesse**
7	**Place à l'Espace Solidarités**
8	**Coup de jeune sur la Bibliothèque !**
9	**Noël féérique à Saint-Mitre**
10-11	**Réunions publiques : votre avis compte**
12	**Patorgue : renaissance d'une plage**
13	**En bref**
14	**Publicité | État civil**
15	**Expression Libre**
16	**Agenda**

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55
> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr
Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38
> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr
Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 04 42 13 25 60
> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr
Services techniques : 04 42 44 03 45
> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr
Service urbanisme : 04 42 80 98 41
> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Pôle social - CCAS : 04 42 06 74 16
> accueilccas@saintmitrelesremparts.fr
Service scolaire jeunesse : 04 42 06 97 54
> scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°11

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Loretta Jobard - Élus
Crédits photos : Céline Parenté, Cyril Catenne, Élus, Services Communication et Techniques, Rémi Bainvel, DR

Réalisation : Service Communication
Tirage : 3100 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 2ème semestre 2022
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

L'édito

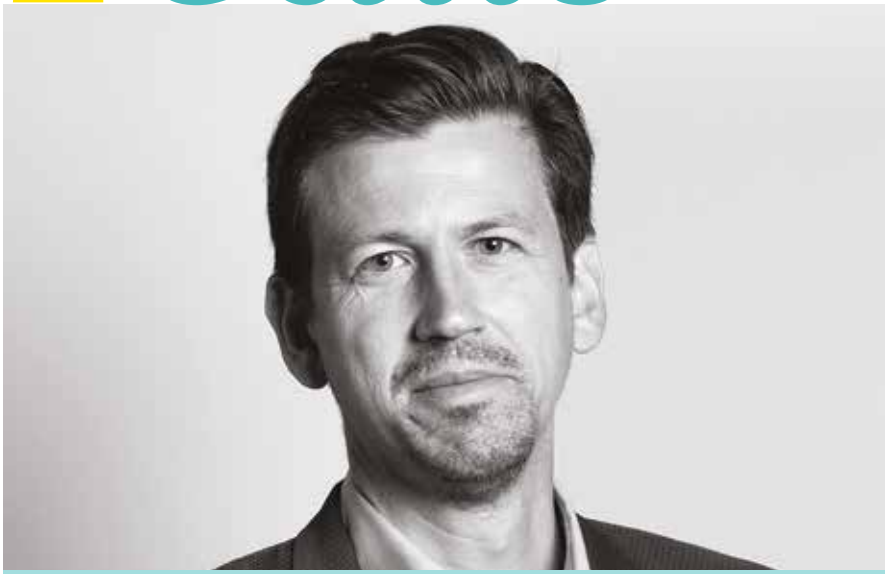

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Il y a quelques jours, nous avons inauguré notre Maison de la Jeunesse. Ce projet emblématique inscrit dans le marbre notre ambition municipale en faveur de la jeunesse au sens large : nous allons pouvoir y accueillir davantage d'enfants, y compris un public d'adolescents, dans un lieu dédié et mieux adapté, à proximité du complexe sportif et de la médiathèque. Les associations ne seront pas en reste, avec plusieurs salles supplémentaires accessibles en fin de journée pour pratiquer des activités multiples. De nombreux projets et usages vont pouvoir se développer à partir de ce bâtiment qui s'insère parfaitement au quartier environnant, sublimé et valorisé par cette réalisation.

Parallèlement, nous poursuivons les grands projets d'aménagement de notre tissu urbain : après le démarrage au printemps, dans la quartier Sainte-Victoire, de la construction de 73 logements destinés principalement à des familles, nous venons de présenter en réunion publique la résidence seniors qui doit voir le jour dans quelques années sur le plateau des Calieux. Nous poursuivons également le travail d'adaptation du futur quartier de l'Anglon, en entrée de ville, au tout début de l'avenue Marius Fournier, avec à la fois des habitations destinées à l'acquisition, d'autres à la location, mais aussi des terrains à bâtir.

Par ces différents projets, notre objectif assumé est de répondre progressivement aux besoins de l'ensemble des catégories de Saint-Mitréens : célibataires, jeunes couples, familles, ou encore seniors. Sans oublier d'intégrer des logements adaptables, pour répondre à la perte d'autonomie de publics confrontés au vieillissement ou au handicap. Le vivre-ensemble doit s'inscrire dans notre façon de construire notre tissu urbain, tout en limitant la hauteur des bâtiments pour respecter un caractère villageois auquel nous sommes profondément attachés. A travers ces projets, nous répondons aussi en responsabilité aux injonctions de l'État en matière de logement social : si la loi nous contraint, nous ne devons jamais renoncer à travailler sans relâche ces projets afin de développer un modèle original, à l'opposé des ghettos sociaux qui se sont développés ailleurs.

Mais ce n'est pas tout : nous œuvrons dès maintenant à la préparation des grands chantiers de la deuxième moitié de mandat. Au premier trimestre 2023, nous prévoyons ainsi de lancer un concours d'architecte afin de penser l'aménagement global et harmonieux de notre littoral. Les enjeux justifient amplement une telle démarche. Quant à la place Neuve, outre sa prochaine réhabilitation, nous allons poursuivre notre soutien à l'installation de nouvelles enseignes. Notre ambition pour notre commune est intacte. Notre commune le mérite. Et vous aussi.

Bien sincèrement,

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Taxe foncière : pourquoi ça grimpe ?

Les propriétaires l'ont probablement constaté avec l'avis de taxe foncière : la facture a grimpé. Si les communes en sont les principales bénéficiaires, elles ne sont, comme à Saint-Mitre, pas forcément responsables de cette hausse. Explications.

C'est une véritable politique menée par la municipalité : **les taux communaux n'ont pas augmenté** depuis le début du mandat.

C'est notamment grâce à la **rationalisation des dépenses**, afin de prévoir les hausses de prix, que la municipalité a pu se permettre de refuser toute augmentation des impôts locaux. Ainsi, cette année encore et contrairement à d'autres communes alentour, **Saint-Mitre-les-Remparts n'a pas connu de hausse de taxes foncières**.

Les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été reconduits à l'identique des taux de 2021, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 48,25 %

Mais alors comment expliquer le montant plus important en bas de la facture ?

Revenons aux fondamentaux : comment est calculée la taxe foncière ?

La taxe foncière est avant tout calculée en fonction de l'existant, ce sont les caractéristiques du bien (surface, dépendances, éléments de confort, etc.) qui sont prises en compte.

Ces caractéristiques permettent de donner une catégorie au bien, en conformité avec le procès-verbal de la commune. À chaque local de référence sur la commune, il existe un tarif et c'est grâce à ce tarif que **la valeur locative cadastrale d'un bien est calculée**.

Pour prendre en compte l'évolution du foncier, cette valeur locative cadastrale est multipliée par **un coefficient de revalorisation**, revu chaque année. Le résultat est la base d'imposition que vous voyez sur votre taxe foncière.

Les différents taux des collectivités sont alors appliqués sur cette base d'imposition.

Une fois **que les frais de gestion qui reviennent à l'État** sont ajoutés, vous avez **le montant final de votre taxe foncière**.

Pourquoi a-t-elle augmenté ?

Cette année, **l'augmentation est due à plusieurs facteurs, qui ne sont pas du ressort de la commune** :

• **Le coefficient annuel de revalorisation**, calculé à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre précédent la taxation. Cette revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. **En 2022, elle a entraîné une augmentation de 3,4 % pour les taxes foncières des locaux d'habitation, elle était de +0,2 % seulement en 2021.**

• L'augmentation de la **taxe intercommunale** : +0,20%.

• L'augmentation de la **Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) : +1%.

• La **taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) : +0.021%. Celle-ci s'élève à 40€ maximum par personne. Le montant payé par le contribuable ne diffère pas qu'il soit en zone inondable ou pas.

Ces trois dernières sont **des taxes au profit de la Métropole**, dont les taux sont en constante augmentation. La commune demeure ainsi attentive au niveau des attributions de compensation versées par celle-ci aux collectivités.

Et la taxe d'habitation ?

La suppression totale de la taxe d'habitation interviendra en 2023. En 2020, 80 % des foyers français ont été exonérés. Jusqu'en 2020, l'État compensait l'intégralité de cette taxe aux communes. Depuis l'année dernière, il ne la reverse plus. Un nouveau schéma de financement entre en vigueur : **une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée aux départements est depuis attribuée aux communes**.

MAISON DE LA JEUNESSE

Poussez la porte de la M

Avec ses 600m², la Maison de la Jeunesse permettra de répondre à de nombreux besoins municipaux, à destination

"*À Saint-Mitre-les-Remparts, nous nous engageons bien au-delà des compétences obligatoires de la commune pour accompagner les familles, aider chaque enfant à se construire et devenir un citoyen engagé, épanoui, libre de penser,* explique monsieur le Maire*, alors, l'ouverture d'une Maison de la Jeunesse, c'était une évidence*".

il faut dire que la jeunesse à Saint-Mitre-les-Remparts, c'est : **653 élèves** scolarisés dans 2 groupes scolaires, **250 collégiens**, **77 places** dans **3 crèches**, **1 Projet Éducatif de Territoire** (PEDT) validé par Jeunesse et Sport, pour les années 2022 à 2025 et pour **un public de 0 à 17 ans**.

Cet espace s'avérait donc indispensable pour la **jeunesse dans son entièreté**, pensé pour chaque tranche d'âge, et qui accueillera notamment **le centre de loisirs avec son espace dédié**.

Une belle mise à l'honneur lors de l'inauguration

Le public s'est déplacé en nombre lors de l'inauguration qui s'est déroulée mi-novembre, en deux parties : **une cérémonie officielle** en présence notamment de **Patricia Colin, vice-présidente de la région Sud**, et un **temps portes ouvertes** pour faire découvrir le lieu aux Saint-Mitréennes et Saint-Mitréens.

Les habitants ont ainsi pu s'approprier ce nouvel espace, **600m² destinés en premier lieu, comme son nom l'indique, à un public d'avenir : notre jeunesse**.

Retour en images sur l'inaguration :

MAISON DE LA JEUNESSE

évidemment des jeunes : FabLab, bureau d'information, petit aperçu !

Des salles pensées pour chaque tranche d'âge, comme celle-ci, à destination des 4-5 ans.

Les tout-petits pourront évidemment trouver le repos dans le dortoir conçu spécialement pour eux.

La grande salle est un peu particulière : elle peut se scinder en deux parties, se transformer en salle de danse... un grand espace pour profiter au plus grand nombre !

Centre de loisirs : de nouveaux locaux et une plus grande capacité d'accueil

Le centre de loisirs peut enfin bénéficier de locaux dignes de ce nom, et va prochainement s'installer dans cette Maison de la Jeunesse au sein **d'espaces qui lui sont dédiés** (voir photos ci-contre).

"*Ce déménagement va permettre notamment de* **porter progressivement sa capacité d'accueil à 120 enfants**, précise monsieur le Maire, *cela correspond à de véritables besoins évidents, pressants et urgents*". Sitôt l'installation actée, une **nouvelle organisation sera mise en place,** permettant la montée graduelle du nombre d'enfants accueillis, **dans des conditions optimales**.

Le retour des activités durant la pause méridienne

Depuis le mois d'octobre, les élèves des deux groupes scolaires bénéficient du retour des activités durant la pause méridienne !

Ainsi, les enfants peuvent profiter d'activités physiques, de chant, de relaxation, de lecture, d'activités manuelles, de jeux de société... encadrées notamment par les animateurs et animatrices du centre de loisirs.

Un coin ados-jeunes adultes

Parce que la Maison de la Jeunesse s'adresse à toute la jeunesse, et pas seulement aux enfants, un espace est dorénavant entièrement destiné aux adolescents et jeunes adultes.

Ce sera, en arrivant à la Maison de la Jeunesse, la première porte à droite, il faudra longer le couloir, puis deux grands espaces s'offriront à eux. Une "première", puisqu'il n'existait pas de coin spécialement dédié à **ce public d'adolescents et de jeunes adultes**, outre des équipements sportifs et culturels.

Prochainement y sera créé un **Bureau d'Information Jeunesse**, pour accompagner les jeunes publics dans la mobilité, la recherche d'emploi, la création de CV...

Mais en attendant sa création, c'est l'**Espace Public Numérique qui s'y installe, et se transforme dans le même temps en FabLab**.

La transformation de l'Espace Public Numérique

Un FabLab, qu'est-ce que c'est ?

Cyril Catenne, qui en sera le responsable, répond : "*C'est un espace de création et de médiation numérique. Il permettra d'engager des ateliers de création vidéo pour les jeunes où ces derniers seront en mesure d'élaborer leurs propres médias à des fins de sensibilisation, de divertissement (court-métrage), pour des projets citoyens ou sociaux...* explique-t-il, *mais aussi des projets de fabrication 3D où les jeunes pourront créer des objets afin d'agir pour la collectivité ou pour aider à l'eco-recyclage et l'obsolescence programmée (fabrication de pièces de rechange pour les machines ou les outils...).*

De beaux projets en perspective, à destination des jeunes, tout comme les salles qui sont évidemment à leur disposition.

Cette salle avec ses poufs et banquettes accueille également un babyfoot, afin d'offrir aux jeunes un endroit convivial pour se retrouver.

Ces tables seront bientôt agrémentées d'ordinateurs pour permettre d'organiser notamment des ateliers de création vidéo, ou fabrication 3D.

Place à l'Espace Solidarités

Exit la "Maison de la Jeunesse et du Social", elle sera bientôt rebaptisée "Espace Solidarités", et avec ce changement de nom, une réorganisation au service de toute la population. Explications.

Le bâtiment placé 4 bis, rue Robert Giudicelli a subi **plusieurs changements** depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, et ce **afin de répondre au mieux aux besoins de toute la population.**

Ainsi, le **service scolaire-jeunesse a déménagé** dès l'an dernier à l'Espace Familles, situé 65 bis rue Bellefont en face de Saint-Mitre Informations.

Avec l'inauguration de la nouvelle "Maison de la Jeunesse", boulevard Jean Jaurès à côté du complexe sportif René Jauras, le nom de la "Maison de la Jeunesse et du Social" devenait donc obsolète.

Espace Solidarités : plus qu'un changement de nom

L'Espace Solidarités, qui sera officiellement rebaptisé prochainement, s'accompagne d'une restructuration au service de l'action sociale. Cela commence par **la sortie du CIAS**, le Centre Intercommunal d'Action Social, dont Saint-Mitre-les-Remparts était membre avec les communes de Martigues et Port-de-Bouc.

Sortie du CIAS : un bénéfice pour la commune

Choisir de retrouver notre autonomie est **une décision importante** : "*Nous avons constaté au cours de ces deux années que le CIAS apportait finalement une aide limitée en terme de bénéficiaires pour la population de Saint-Mitre*, explique monsieur le Maire, *et la somme que nous versons aujourd'hui au CIAS sera demain utilement consacrée à renforcer notre action envers nos administrés tout en maintenant évidemment les services déjà rendus actuellement*".

Un travailleur social à temps complet

C'est dans cette optique que **va être pérennisé le poste de travailleur social à temps complet**, que la municipalité souhaitait voir créé en début de mandat pour **une action sociale de terrain**. **Un chef de service viendra renforcer le dispositif** et sera en charge de piloter l'ensemble des actions transversales identifiées tant par notre analyse de nos besoins sociaux, qu'à travers la Convention Territoriale Globale que nous venons de signer avec les villes d'Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône (cf LSM n°10).

Ainsi, la sortie du CIAS, qui prend effet le 1er janvier 2023, n'est pas synonyme d'une ambition qui serait diminuée, mais au contraire d'**une ambition renouvelée, renforcée**, davantage en phase avec les besoins de la population, sans rupture de services, qui **seront évidemment tous maintenus, sans exception**.

Le bâtiment sera bientôt rebaptisé, et dès le changement de nom acté, il sera repeint sur la façade courant 2023.

L'Espace Familles avait déménagé dès la fin d'année 2021.

La Maison de la Jeunesse, consacrée, a été inaugurée mi-novembre.

Coup de jeune sur la bibliothèque

Un nouveau rayon jeunesse, une ludothèque, une section adultes renouvelée : la médiathèque a fait peau neuve !

Pour Nathanaël, la nouvelle directrice de la bibliothèque Charles Rostaing : "*Il y avait besoin de renouveau*". Aussitôt dit, aussitôt fait. Ou presque, car **pour réorganiser tous les espaces, il faut du temps, et faire du tri**, "*beaucoup de tri !* ". Le chantier a en effet débuté en mai dernier pour les équipes, pour se terminer il y a peu.

Penser à tous les publics

A l'origine, il y avait une volonté de **faire de cet espace un lieu de vie**. "*Une bibliothèque n'est plus un endroit où l'on se tait et on lit son livre*, s'explique Nathanaël, *c'est un endroit convivial, et tous les publics doivent pouvoir se l'approprier*".

Pari réussi, avec la **réorganisation de la section adulte, la création d'un rayon dédié ados et jeunes adultes, de foires aux livres, d'une ludothèque**...

Des animations pour la jeunesse

En plus de **nouveaux coins pensés spécialement pour les jeunes**, de nombreuses animations leur sont désormais proposées : la fête de la science, ateliers et jeux pour Halloween, d'autres programmés pour Noël...

Vous l'aurez compris, **la Bibliothèque municipale Charles Rostaing s'est donné un coup de jeune, pour le plus grand plaisir de tous** !

Depuis mi-novembre la ludothèque est à votre disposition : il y a des jeux pour tous les âges et pour tous les goûts.

L'une des animations proposées lors de la Fête de la Science.

Toutes les sections ont fait l'objet de réorganisations !

La bibliothèque vous donne rendez-vous sur Instagram

Des coups de cœur, des infos, des rendez-vous, des retours en images, des tables à thème...

La bibliothèque vous donne rendez-vous sur son tout nouveau compte Instagram ! Pour les suivre, direction le réseau social :

@bibliothequesaintmitre

Noël féérique à Saint-Mitre

Deux temps forts encore cette année : deuxième édition du marché de Noël sur trois jours avec chalets gourmands, exposants et manèges, et le traditionnel Noël au village avec des animations : arrivée du Père Noël, musique, trampoline, mascottes Disney, vin chaud... sur deux jours !

Noël fait dorénavant partie des temps forts en terme de festivités pour la commune, et 2022 ne déroge pas à la règle !

Marché de Noël sur 3 jours, exposants et manèges

Pour ces fêtes de fin d'année, la commune vous propose la deuxième édition du **marché de Noël** qui se tiendra les 2, 3 et 4 décembre, place de la Mairie de 10h à 19h. Des chalets seront installés et proposeront des **idées de cadeaux de Noël**, de l'**alimentation**, des **stands de confiseries**...

Des manèges viendront parfaire le tout pour régaler les petits.

Noël au village sur 2 jours

Vu le succès de l'an dernier, Noël au village se déroulera encore sur deux jours.

Dans le centre-village, **pléthore d'animations** viendront enchanter petits et grands : une **maison du Père Noël** sera ainsi installée, avec la **présence du papa Noël en personne** ! Des **déambulations et des spectacles surprises** sont également prévus, avec notamment des **mascottes Disney**. **Plusieurs chalets** acquis par la ville viendront parachever le tableau.

Les rendez-vous sont pris pour ce **mois de décembre bien chargé** !

Quid des illuminations de Noël ?

Les illuminations de Noël sont naturellement impactées par les économies d'énergie qui doivent être réalisées par les communes : "*nous ne voulons pas priver les Saint-Mitréens de la magie de Noël et des traditionnelles illuminations,* rassure le maire Vincent Goyet, *mais nous allons les installer de manière responsable : elles seront ainsi mises en service moins longtemps, de début décembre à début janvier, et non pas jusqu'à fin janvier comme habituellement*". Illuminations, qui, s'il fallait le rappeler, **sont évidemment toutes des LED**.

Autre impact également, **pas de concours d'illuminations** : "*nous laissons chacun libre d'embellir son habitation, mais nous ne voulons pas encourager la population à la surconsommation*" explique le premier magistrat de la commune. **Pas question en revanche de faire une croix sur le concours des crèches provençales** : "*il s'agit là d'une tradition qui s'ancre bien dans le paysage culturel saint-mitréen*".

Concours de crèches provençales

Pour cette fin d'année 2022, la municipalité vous propose donc **la reconduction du fameux concours de crèches provençales**. Pour y participer, rendez-vous sur le site internet de la ville **www.saintmitrelesremparts.fr** ou faites-vous connaître auprès de Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93, les inscriptions courent jusqu'au 9 décembre.

Vous donn

Concernant ses projets, la municipalité a à cœur d'échanger avec la population : c'est ainsi que deux réunions pu concernant l'aménagement de la Place Neuve.

Faire participer la population à l'élaboration et à la concrétisation des projets est capital pour la municipalité.

C'est ainsi que depuis son élection, des **questionnaires** vous sont notamment mis à disposition via ce magazine pour vous mettre à contribution sur des questions de vie quotidienne.

Dernièrement, et parce que ce sont des sujets qui méritent une participation plus "directe", **des réunions publiques** vous sont proposées.

La première concernait **l'aménagement du plateau de Calieux** : une centaine de personnes était présente pour écouter la présentation, poser des questions mais également faire des suggestions.

C'est d'ailleurs **l'essence de ces temps privilégiés** : échanger afin d'être à l'écoute de toutes les parties et des besoins-ressentis de chacun.

Ces réunions publiques sont l'occasion pour la population de poser des questions et faire des suggestions.

Amélioration de l'adressage

La deuxième n'avait pas encore eu lieu à l'heure où nous écrivons ces lignes : elle concerne **l'adressage municipal**. Il s'agit pour les habitants concernés de pouvoir **recevoir plus sûrement leurs courriers et colis**, mais aussi de **faciliter leur raccordement à la fibre**, ou encore de **permettre si besoin une intervention rapide et efficace des services de secours.**

Au passage, il s'agit aussi **de repérer et de régler au cas par cas certaines anomalies de numérotation, ou de dénomination**. Il est donc indispensable de pouvoir discuter en direct avec les Saint-Mitréennes et les Saint-Mitréens.

Place Neuve : votre avis compte

Vous aviez déjà été sollicités à ce sujet afin d'en affiner ensemble les orientations : **la rénovation de notre Place Neuve et des ruelles à l'intérieur des remparts représente en effet un chantier incontournable pour la municipalité**.

C'est dans cette continuité qu'**une réunion publique sera organisée prochainement** sur le sujet, pour dessiner notre village de façon inclusive, en prenant en compte l'avis général : **les détails vous seront bientôt communiqués**.

bliques ont été organisées afin de vous donner la parole en cette fin d'année, une autre sera bientôt programmée,

Résidence du plateau de Calieux: permanences et compte-rendu

Après **deux années de travail préparatoire et de concertation** avec différents interlocuteurs et partenaires de l'opération, la municipalité a affiné la destination de cet espace de 32 000 m2 au sein du tissu urbain. **Cette résidence de 80 logements (villas et collectifs)** a pour vocation de compléter l'offre de logements adaptés dans notre commune, pour répondre à **des enjeux de vieillissement en autonomie mais aussi d'habitat inclusif**.

Il s'agit également de penser à la meilleure intégration urbaine, notamment au regard des voisinages, tout en offrant de nouveaux lieux de convivialité.

En complément de la réunion publique de novembre dernier, **des permanences sont prévues à l'hôtel de ville** : le 7 décembre de 17h à 19h et le 10 janvier de 12h à 14h.

Le compte-rendu est également à retrouver en ligne :

www.saintmitrelesremparts.fr

Après la présentation de Calieux, monsieur le Maire ainsi que les partenaires présents ont échangé avec la population pendant plus de deux heures ; un temps privilégié.

Patorgue : renaissance d'une plage

Après deux ans de réhabilitation, la plage de Patorgue bénéficie enfin d'un cadre à la hauteur de son potentiel.

Elle fait désormais partie des trois plages "phares" de Saint-Mitre-les-Remparts, avec celle de Varage et Massane : **la crique de Patorgue** porte enfin bien son nom, grâce à un **véritable travail mené par la municipalité**.

Pour réaliser la photo ci-dessus, il aura fallu, depuis deux ans :

- **Supprimer le grillage** qui clôturait la partie arrière de la plage et cloisonnait l'espace.

- **Nettoyer peu à peu la plage** des parpaings, structures métalliques et arbres morts.

- **Déplacer la poubelle** en dehors de la plage.

- **Installer deux bancs**.

- **Planter un palmier**.

- **Ajouter 50 tonnes de sable**.

Une politique des petits pas pour améliorer progressivement notre cadre de vie, au bénéfice de tous.

Notre littoral mérite en effet d'être soigné, il regorge de potentiel qui ne demande qu'à être mis en valeur : c'est ainsi le choix porté par les élus depuis maintenant deux ans.

Wings of the Ocean : un nouveau nettoyage du littoral, en compagnie de France 5

En septembre dernier c'est sous l'œil des caméras de l'équipe de télévision de France 5 de l'émission Échappées belles que s'est déroulée une nouvelle opération de nettoyage du littoral du côté de Varage.
À l'heure où nous écrivons ces lignes, la diffusion était programmée le 26 novembre.

Voisins vigilants : inscrivez-vous !

Pour lutter contre les cambriolages, inscrivez-vous aux **Voisins Vigilants et Solidaires** !

En vous inscrivant sur le site voisinsvigilants.org, vous pourrez **envoyer des alertes que la mairie et les Voisins Vigilants et Solidaires recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires**.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est **un site web communautaire** permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. **La Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts a fait le choix de donner l'accès à sa Police Municipale à cette plateforme pour communiquer en temps réel avec les voisins vigilants**.

Vous aussi, réduisez efficacement la délinquance de votre quartier en adhérant au dispositif ! Inscrivez-vous gratuitement sur le site :

https://www.voisinsvigilants.org

Parlez-vous provençaou ?

Chichou :

L'origine du mot "*chichou*" remonte au début du XXème siècle : sur les marchés, les marchandes de légumes, pour remercier leurs premières clientes, leur offraient un petit truc en plus, un supplément, un "*checho*". Chez nous, en Provence, le chichou, c'est souvent un petit objet qui fait partie d'un plus grand.

À l'an que vèn ! :

À l'année qui vient. C'est la diminution de l'expression : "*À l'an que vèn, que se sian pas mai, que siguen pas mens*" qui veut dire : "*à l'année qui vient, et si nous ne sommes pas plus, que nous ne soyons pas moins*" !

GIPER : opération Noël pour tous

Dans le cadre des festivités de Noël, **le GIPER en collaboration avec les écoles maternelles et élémentaires de Saint-Mitre-les-Remparts et le comité des fêtes organise une collecte de boîtes solidaires**. Il s'agit de sensibiliser nos enfants au partage et à la solidarité.

Pour y participer, rien de plus simple. **Dans une boîte en carton** (exemple : une boîte à chaussures), placez :

- 1 vêtement / accessoire pour l'hiver (bonnet, gants, écharpe, pull, etc.)
- 1 produit d'hygiène ou de soin.
- 1 produit alimentaire (non périssable et non entamé).
- 1 loisir (livre, jeu de cartes, etc.)
- 1 petit mot, dessin, poème.

Une fois votre colis confectionné et éventuellement décoré, fermez-le soigneusement et indiquez à qui il est destiné : **H pour un homme, F pour une femme, E pour un enfant**.

Chaque enfant peut ramener sa boîte à l'école ou aux chalets du GIPER et du Comité des fêtes les 17 et 18 décembre sur la place Neuve. L'association se chargera de les acheminer à l'unité locale de la Croix Rouge d'Istres.

Élagage : l'affaire de tous !

Il est rappelé aux propriétaires **que tout arbre, haie ou arbuste jouxtant la voie publique doit être élagué à l'aplomb de la propriété, conformément à l'arrêté municipal n°105-2012**.

Le but est de **faciliter le passage des piétons, personnes à mobilité réduite et poussettes** mais également celui des véhicules.

Tout propriétaire ne respectant pas la réglementation s'expose à **une contravention de 2ème classe pouvant aller jusqu'à 150€.**

Économies d'énergie : extinction partielle de l'éclairage public en expérimentation

Réduire la facture de consommation d'électricité, préserver l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, et **lutter contre les nuisances lumineuses** : éteindre la lumière n'aura finalement que des avantages.

La maîtrise des consommations d'énergie est en effet un **enjeu majeur pour toutes les collectivités**, dans un contexte connu de tous. La municipalité avait d'ailleurs anticipé le plan de sobriété énergétique annoncé par l'État début octobre, en votant le 12 septembre dernier **l'extinction partielle de l'éclairage public**.

Le plan d'actions est déployé depuis le 14 octobre dernier, dans le secteur de Varage-Massane. L'éclairage public est ainsi interrompu de 23h à 6h de septembre à juin, et de minuit à 6h de juillet à août.

Si certains secteurs peuvent bénéficier dès à présent de cette extinction, d'autres nécessitent par contre quelques aménagements, comme l'installation d'horloges astronomiques.

Autres mesures de sobriété énergétique

Par ailleurs, **la commune mène des actions de sensibilisation à un comportement écoresponsable** auprès de ses agents comme de la population, et va également s'engager avec la commune de Saint Chamas dans **le challenge « cube école »**, qui sera présenté prochainement.

Parallèlement, et ce dès l'an dernier, la municipalité s'était engagée dans **un vaste plan de rénovation énergétique de tous les bâtiments municipaux en rejoignant le programme ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

A suivre !

Publicité

Votre Pub ici !

Contactez le
04 42 49 04 61
ou communication@saintmitrelesremparts.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

GUILHEM Amaury né le 19 mai 2022 à Martigues

VERDAVAINE Giulio Samuel né le 06 juillet 2022 à Martigues

AZRA Bruno José né le 05 août 2022 à Martigues

INGARGIOLA Louise née le 17 août 2022 à Martigues

CRENET Brayan né 21 août 2022 à Martigues

MARTINS BARBOSA Rafael né le 21 août 2022 à Martigues

LAMARRE Tristan Charles William né le 24 août 2022 à Martigues

DA SILVA TESSIER Gianni Gérard Thierry né le 22 septembre 2022 à Martigues

OLIVER VALIENTE Rayan né le 25 septembre 2022 à Martigues

OLIVER VALIENTE Enzo né le 25 septembre 2022 à Martigues

HUCKEN Victor né le 28 septembre 2022 à Martigues

ATRECHE Maïssa née le 2 octobre 2022 à Martigues

CHALARON Évan Cyril né le 14 Octobre 2022 à Martigues

DELESTY April Nicole Catherine née le 14 octobre 2022 à Martigues

HOAREAU COMBE Léna Jeanne née le 25 octobre 2022 à Martigues

Mariages

MAGOTTE Manon et SALAVERT Marc mariés le 8 octobre 2022

Décès

PIGAGLIO André décédé le 03 août 2022 à Istres

DERVAUX veuve CABOT Odette décédée le 07 août 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

RUER veuve GASTINEL Jeannine décédée le 20 août 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

LAGIER veuve AUDIBERT Renée décédée le 23 août 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

SOLER veuve MALBEC Claudette décédée le 27 août 2022 à Salon-de-Provence

CERDA Gérard décédé le 03 septembre 2022 à Marseille 5ème arrondissement

DELPECH Alain décédé le 30 août 2022 à Istres

DI MARIA Antoine décédé le 20 septembre 2022 à Aix-en-Provence

DEMARIA Yvonne décédée le 24 septembre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

GASTALDI épouse MARRAS Véronique décédée le 29 septembre 2022 à Fos-sur-Mer

ROSTAING Gilberte décédée le 03 octobre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

ROUX Raymond décédé le 04 octobre 2022 à Martigues

ANDORLINI Mireille décédée le 05 octobre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

SENS épouse BOCLET Caroline décédée le 07 octobre 2022 à Aix-en-Provence

BLIN DE SAINT ARMAND Georges décédé le 19 octobre 2022 à Martigues

PRIETO épouse GASPARRO Christiane décédée le 22 octobre 2022 à Martigues

ROCHE veuve CARLIER Anny décédée le 25 octobre 2022 à Martigues

DUQUESNE veuve PARISOT Monique décédée le 29 octobre 2022 à Martigues

TORRES Henri décédé le 04 novembre 2022 à Martigues

LARCY Laurent décédé le 05 novembre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

GUINAMART Etienne décédé le 06 novembre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

MARINELLO Isabelle décédée le 07 novembre 2022 à Marseille 15ème arrondissement

CUGUINI Jeanne décédée le 10 novembre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Saint-Mitre en vie

Concertation tout azimut

Depuis le début de ce mandat, nous avons fait le choix de renforcer le dialogue avec la population afin de mieux vous associer à nos réflexions sur les projets locaux.

Ainsi avec le développement de notre usage municipal des réseaux sociaux, lieux d'informations et d'échanges quotidiens.

Ainsi avec l'augmentation de la fréquence de notre magazine municipal, et l'instauration de questionnaires sur de nombreux sujets : navette municipale, centre de loisirs, sorties culturelles, revitalisation du centre-village, éclairage public, gestion des déchets, cantine scolaire…

Ainsi avec le retour de nos réunions de quartier, initialement empêchées par l'épidémie de Covid.

Ainsi avec l'accélération des réunions publiques ces dernières semaines, qui soulignent l'avancement de projets importants pour la commune :
- une résidence senior de 80 logements sur le plateau de Calieux,
- la clarification et amélioration de l'adressage municipal (noms de voies et numérotation),
- prochainement : le projet de rénovation de notre place Neuve.

Enfin, c'est à votre contact quotidien devant les écoles, sur le marché, dans nos rues et nos commerces, à l'occasion des nombreuses activités associatives, des manifestations culturelles et des festivités, ou encore en mairie, que nous poursuivons ces échanges importants : ils sont pour nous une boussole et un thermomètre indispensable pour conduire notre action.

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

Quitter le Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS), pire qu'une erreur, une faute !

C'est pourtant ce qu'a décidé Monsieur Goyet.

Et la réaction n'a pas tardé. Déjà le Maire de Martigues, qui conteste la légalité de la procédure, nous a refusé l'accès des pôles Info Séniors et Santé. Et ce n'est qu'un début.

Evidemment, d'autres mesures de rétorsion suivront. Y compris sur d'autres domaines intercommunautaires.

Demain, il nous faudra donc prendre en charge les permanences des assistantes sociales, la télé-assistance, les appels d'offres, le portage des repas, l'aide alimentaire, les frais de fonctionnement des locaux et surtout les rémunérations des agents aujourd'hui déléguées…

Une charge de travail accrue pour un personnel déjà saturé que Monsieur Goyet ose dévaloriser honteusement en Conseil municipal. Bravo !

En dépit des arguments fallacieux et invérifiables avancés par le Maire, on file vers une explosion de la masse salariale, qui au fil des ans, deviendra vite bien supérieure à notre contribution conventionnée.

Dans un temps où la mutualisation est de mise et quand par mesure d'économie on coupe l'éclairage nocturne de nos rues, est-ce bien raisonnable ?

Alors, si vous connaissez des élus de la majorité municipale de M. Goyet, demandez-leur quelle mouche les a piqués pour approuver cette aberration !

D. Barroéro, B. Aliphat

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

L'Agenda

Décembre

> DU VENDREDI 2 AU DIMANCHE 4 DÉCEMBRE
MARCHÉ DE NOËL
Place de la Mairie I 10h-19h
Plus de détails en page 9

> MARDI 6 DÉCEMBRE
Conférence : L'ÉNIGME DE RENNES-LE-CHÂTEAU
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 18h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> MERCREDIS 7 ET 14 DÉCEMBRE
ATELIERS DE NOËL (5-7 ans le 7 décembre et 8-12 ans le 14 décembre)
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 16h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> VENDREDI 16 DÉCEMBRE
Théâtre comédie : CHRISTMAS COMEDY « SOUS LE SAPIN...LES EMMERDES !!! »
La Manare I 20h30
Billetterie au 04 42 49 18 93

> SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 DÉCEMBRE
NOËL AU VILLAGE
Centre village I 14h-18h
Plus de détails en page 9

> MERCREDI 21 DÉCEMBRE
Spectacle musical : L'ORANGE DE NOËL
La Manare I 15h
Billetterie au 06 19 98 07 10

Janvier

> SAMEDI 21 JANVIER
Théâtre : UN SOIR AU BAR DE LA MARINE
La Manare I 20h30
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MARDI 24 JANVIER
Conférence : HISTOIRE DES AMAZONES DU MYTHE A LA RÉALITÉ
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 18h30
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> VENDREDI 27 JANVIER
VOEUX DU MAIRE À LA POPULATION
Détails communiqués plus tard

Février

> SAMEDI 4 FÉVRIER
Musique : UNE SOIRÉE AUX COULEURS DE L'ITALIE
La Manare I 19h
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> LES 4, 11, 18 ET 25 FÉVRIER
Activité : PROGRAMMATION ET CRÉATION D'UN MINI JEU VIDÉO
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 14h
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> DIMANCHE 26 FÉVRIER
Thé dansant : THÉ DANSE PARTY
La Manare I 15h-19h
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

L'AGENDA COMPLET
est à retrouver
www.saintmitrelesremparts.fr